

Privilège—M. Neil

Je voudrais donc demander au leader du gouvernement si le gouvernement, pour régler le sort du rapport du comité, va simplement présenter une motion d'adoption et ainsi enlever à la Chambre l'occasion qu'elle aurait de la modifier s'il s'agissait d'un projet de loi ou d'une simple résolution?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je n'ai pas lu cette décision d'un des présidents du comité mixte. De plus, il est très difficile de répondre à cette question avant d'avoir pris connaissance du rapport du comité. Enfin, je suis bien disposé à rencontrer les leaders parlementaires à ce sujet s'ils veulent me voir. Peut-être pourront-ils me donner une réponse aux suggestions que je leur ai faites dès le début d'octobre sur la forme du débat, lors de la conclusion du débat sur notre démarche constitutionnelle.

[Traduction]

M. Nielsen: Suite à cette réponse, le leader du gouvernement se rappellera qu'en novembre dernier il avait discuté avec les leaders de l'opposition de la possibilité d'avoir recours à une procédure spéciale qui permette de ne pas considérer le rapport du comité comme un rapport ordinaire mais plutôt comme un rapport d'ordre législatif. Le leader du gouvernement a-t-il songé à adopter une procédure particulière suivant laquelle le projet de résolution pourrait, comme dans les cas ordinaires, faire l'objet d'amendements en bonne et due forme?

[Français]

M. Pinard: Comme je viens de l'indiquer à mon collègue, je suis bien disposé à discuter de ces questions dans une réunion, non pas sur le parquet de la Chambre. J'ai déjà entamé des discussions l'automne dernier avec le leader parlementaire du parti progressiste conservateur et celui du Nouveau parti démocratique. Ils ont même obtenu des documents écrits pour soumettre à leur caucus respectif. Je n'ai pas encore reçu de réponse formelle. Je suis toutefois disposé à les rencontrer à nouveau pour discuter de la forme que devra prendre cette conclusion du débat sur la constitution, et ce en tout temps cette semaine.

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, quand vous avez réglé la question de privilège dont on vous a donné préavis et si, après réflexion j'estime que la proposition du leader déroge aux pratiques de la Chambre, je vous préviendrai alors de mon intention d'invoquer le Règlement à ce sujet dans le courant de la journée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NEIL—LES PROPOS D'UN MINISTRE AU SÉNAT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet de certaines observations faites jeudi soir dernier par un ministre de la Couronne, en l'occurrence le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. A mon avis, ce qu'il a dit porte atteinte aux droits et

aux privilèges des députés. Je citerai ses observations dans un instant, mais je tiens d'abord à signaler que le ministre a essayé d'établir un rapprochement entre les membres du parti conservateur et le mouvement séparatiste dans l'ouest du Canada.

Comme les députés le savent, un mouvement séparatiste est né dans l'ouest du Canada. Cela découle des mesures adoptées par le gouvernement ces dernières années, comme l'imposition arbitraire du système métrique, la loi sur le contrôle des armes à feu, la tentative de rapatriement unilatéral de la constitution et, bien entendu, la politique énergétique. Ces lignes de conduite ont engendré un sentiment de frustration et de ressentiment profond qui n'existait pas auparavant dans ma région. Bien entendu, cela a poussé certains particuliers et groupes de l'Ouest à se réunir pour essayer de faire part de leurs préoccupations au gouvernement et au peuple du Canada.

Évidemment, parmi ces gens, il y en a qui ont songé au séparatisme. Dans ma région, certaines personnes ont exprimé leurs préoccupations et leurs frustrations et m'ont fait part de leur sentiment d'impuissance et de leurs craintes pour l'avenir de notre pays. J'ai parlé de tout cela à bien des gens, mais, parmi tous ceux à qui j'ai parlé, je n'en ai trouvé qu'un qui avait embrassé la cause du séparatisme . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député parle depuis déjà cinq minutes et je ne sais toujours pas pourquoi il veut soulever la question de privilège. Je voudrais bien que le député en vienne à cela avant longtemps et qu'il présente ses arguments pour prouver qu'il y a matière à soulever la question de privilège. Je pourrais à ce moment-là décider si sa question de privilège est valable ou non. Le député parle depuis cinq minutes déjà et je ne sais toujours pas à quel sujet il veut soulever la question de privilège.

● (1510)

M. Neil: Madame le Président, j'essayais simplement d'expliquer à la Chambre et au public canadien les sentiments des habitants de l'Ouest. J'en arrive maintenant à la déclaration qui me préoccupe.

Jeudi dernier au Sénat, comme l'indique la page 1608 du Hansard du Sénat, l'honorable ministre chargé de la Commission canadienne du blé a fait certaines observations qui, je le répète, visaient à établir un rapprochement entre les membres du parti conservateur et le mouvement séparatiste dans l'Ouest. Le ministre a d'abord parlé des taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Je ne reprendrai pas le début de ces observations, mais le sénateur a fini par dire ceci:

Nous n'obtiendrons aucun appui des gouvernements des provinces de l'Ouest ni de l'opposition quand nous nous engagerons dans cette voie. Tout ce que j'ai dit aux céréaliculteurs et aux éleveurs, dont l'enjeu est si grand, c'est qu'ils devraient s'entendre sur l'attitude que le gouvernement devrait adopter envers, s'il y a lieu, un changement—je ne suis pas certain, quand à moi, qu'il faille en apporter; ce serait une bien meilleure façon de procéder que d'envoyer en orbite un groupe de travail et d'entendre les gouvernements provinciaux et le parti conservateur déclarer: «Ne sommes-nous pas en excellente posture, puisque nous avons ce comité spécial de la constitution où nous pouvons vraiment mettre la pagaille, et puisque nous pouvons organiser nos réunions de séparatistes que certains conservateurs éminents rehaussent de leur présence?»